

## Lesveur (Lisveur)

Ce gros village se situe à un peu plus de 2 km au sud du bourg, et à 1 km au nord des plages. Il conserve de nombreux vieux bâtiments en pierre, autour d'une chapelle dédiée à St Guillaume, qui était invoqué contre les rhumatismes. Une famille BRAZO aurait vécu à Lesveur au 17<sup>e</sup> siècle, et les MALLET y possédait des terres d'héritages aux 17 et 18<sup>e</sup> siècles.



Jean BRAZO (n°330) est originaire de Lesveur. En 1683, il épouse Jacquette RIO (n°331) du bourg de CARNAC, où il s'installe.

-oOo-

En association avec Patern MICHEL de Kergouet et Pierre SONNIC du Sach, Vincent MALLET (n°912), résidant ordinairement à Kerberdery, possède à Lesveur une petite tenue de près de 3 hectares sous le fief du roi. En 1679, l'ensemble est plutôt inhabité, puisque deux maisons sont ruinées et une n'a plus de couverture, mais les terres sont cultivées aux deux tiers. Plusieurs parcelles donnent sur l'étang de Boulbay ou à proximité.

PI517 f°2267 (AN) – Terrier du domaine Auray, paroisse d'Erdeven – 03/11/1679

### Déclarant

Patern MICHEL et consorts de Kervergouet en ERDEVEN, Vincent MALLET et consorts de Kerberdery en ERDEVEN, et Pierre SONNIC père et garde naturel de ses enfants de son mariage avec défunte Jeanne LE GOUAR du Sach en ERDEVEN, déclarent les maisons, terres et héritages qu'ils tiennent et possèdent prochement et roturièrement du roi sous son domaine d'Auray.

### Biens

1) Un fond d'une tenue à Lesveur en ERDEVEN :

Maison à Lesveur, ayant de long 39,5 p.

Portion d'une autre maison ruinée, ayant de long 8 p et de franc 15 p.

Maison ruinée, ayant de long 18 p et de franc 6 p.

Rue à battre, repaire et issues des logis à l'ouest desdits logis, ayant murette du côté sud et ouest, donnant sauf à l'ouest sur la présente tenue ..... 4C

Courtil LIORCH ER FETAN, donnant du bout sud sur la fontaine, de l'autre bout à la franchise, et des deux côtés à terre de la tenue du roi..... 5,5C

Portion de courtil LIORCH TAL ER FETAN..... 1,5C

Parcelle de terre à labour PRIELIGUY, donnant au nord sur le chemin de Kerhillio à Lesveur ..... 33C

Labeur PRIELLEGUY..... 6,5 C

Labeur GRAGUIN, donnant du nord sur le chemin de Graguin..... 1/4 jl 18C

Labeur ROCH PITTEN ..... 5,5C

Labeur AR PARC ALLAIN ..... 3,75 C

Labeur TAL PARC BENNAT, donnant à l'est sur le chemin vers la falaise, du côté nord sur la franchise..... 6C

Parc sous labeur et pâture PARC LOGUMUNEN, donnant à l'ouest sur la franchise..... 8,5C

Labeur ER POUERE ..... 14C 2/3

Labeur ER GOHEN, donnant du bout sud sur la chapellenie de Kerguen, d'autre bout sur l'étang de Poulbay ..... 11C 3/4

Parcelle de terre sous lande ROSSE GOURIONNEC..... 14C

Parcelle de terre à labeur LIORCH FRANCOIS, donnant du bout sud sur le chemin de Kerhouet ..... 19,5 C

Parcelle de lande PARC ER GOUAR..... 1/4 jl 18C

2) Maison au village de (blanc) sans couverture, ayant de long 50 p, franc par le dedans 14 p.

L'aire à battre blés, ayant ses édifices de murailles..... 2C 1/3

Erdeven

Deux parcelles de terre dans le courtil à (blanc) étant au sud, ayant ses édifices du côté sud .....	6C
Parcelle de terre TAL ER FETAN LESNE .....	23C
Parcelle de terre et héritage TRE EN EUGANNE.....	1/2 j1
Pièce de terre et héritage sous pâture ER PARC (blanc), donnant sauf au sud au chemin vers Boulbay .....	30C – 1/3
Pièce de terre à labour PARC ALLAN.....	8C 1/4
Pièce de terre à labour BRAS ER QUEREDRAN.....	11C 1/3
Pièce de terre à labour et héritage, donnant à l'ouest sur le chemin vers Boulbaye .....	18C 1/3
Pièce de terre et pâture ER LIORCH NEUE, ayant ses édifices tout autour de muraille.....	13C – 1/3
Pièce de terre à labour et héritage ER MAR, ayant ses édifices du côté nord, donnant à l'ouest sur ladite tenue, au nord sur l'étang Boulbay .....	29,5C
Pièce de terre à labour ER BAR QUEROURIEC et héritages sans édifice, donnant à l'est sur le chemin de Kerouriec au bourg d'Erdeven, au nord sur ladite tenue .....	31,5C
Pièce de terre sous lande ER ROCH KEROUIONNEC, sans édifice.....	24,5C

3) Quatre pieds en un emplacement de maison étant au village de Lesveur, la dite maison ayant de long par le dehors 41 p et de franc par le dedans 15 p, de hauteur 7,5 p.

Courtil à chanvre LIORCH LESVEUR, ayant du côté ouest murettes et fossés .....	2C 1/4
Parcelle de terre à labour ETAL FETAN LESVEUR, sans édifice .....	8C 1/3
Parcelle de terre à labour QUELESDRAN, sans édifice.....	6C 1/3
Parcelle de terre à labour PARC ALLAN, sans édifice.....	6C 1p
Parcelle de terre à labour PARC FIACRE, ayant murettes à l'est, au sud et au nord, donnant au sud sur le chemin vers Poulbay.....	9C
Parcelle de terre à labour ER MAR AR LEN POULBAY, sans édifice, donnant au nord sur Len Poulbay .....	12C
Parcelle de terre à labour ER PEDAIRE HERFF ETAL EN HENT, sans édifice.....	6C 4p

Origines et charges (f°2274)

Les biens sont échus aux déclarants par succession de leur feu père et mère et auteurs, qui en ont joui pendant leur vivant plus de 40 ans sans aucun trouble ni opposition. Il est du de rente à sa majesté chaque an une moitié de la somme de 30s, outre foi, obéissance, lots et ventes, les fouages, les autres hommes et sujets dudit domaine se soumettant à suivre le distroit du moulin et four banal du roi situé sous la banlieue, et en payer les devoirs ordinaires à la manière accoutumée.

Sentence

Par sentence au folio 903 du livre des sentences de la campagne sous la paroisse d'Erdeven, la déclaration a été reçue à la charge de reconnaître à rachat la tenue de Lesveur, et de payer sur icelle solidairement avec ses consorts 62s 4d de rente et corvées, la somme de 9L 7s pour l'arréage de trois années, et 75L pour rachat sans autre modification.

NDLR : Pierre SONNIC du Sach, déclare par ailleurs seul d'autres biens à Lesveur (f°2277, 2739, 2741).

3A30 - Sommier des rentes albergues

Patern MICHEL, Vincent MALLET, Pierre SONNIC et leurs héritiers doivent de rente annuelle 3L 2s 4d à cause de leur tenue à Lezeneur en ERDEVEN. Le foncier appartient à Yves LE BAIL et Julien CAILLOCE à cause de Marie LE DIRAISON sa femme, et consorts. Paiements de 1771 à 1791.

Voisins de Lesveur

VOISINS	Partie 1	Partie 2	Partie 3	VOISINS	Partie 1	Partie 2	Partie 3
BELLEGO Rolland	1			LE RUNIGO Pierre		1	
CAILLOCE Pierre		1		LE TOULLEC François de Quiberon			1
CORITON Julien		1	1	MALLET Pierre	4		
Dame de Kerval	1			MICHEL Patern		1	6
Dame du Guern	2	4	1	Pères chartreux	2	3	1
GOURHAEL Pierre		1	2	PLUMER Jean de Kerderff en CARNAC			1
GUEZEL Pierre (mineurs du défunt)			1	Recteur de Plouharnel		1	
LE BARON Bertrand	2			Sa majesté	6	1	
LE BIDER Vincent		1		Sgr comte du Han		2	
LE DIRAISON Pierre		1		Sieur alloué	2	2	
LE DIRAISON Yves	1			Sieur de Keravéon	2	2	1
LE DIRAISON Yvon		1		Sieur de Kermassonnet		1	1
LE DIRAISON Yvon de Kervarch			1	Sieur de Marbeuf	7		4
LE FALHER Pierre	1			Sieur du Laz	2	2	2
LE FLOCH Pierre	1			Sieur du Moustoir	1		
LE GALLO Pierre de Kerourien			1	Sieur du Nedo	1		
LE LORRIEC Jacques		1		STEPHAN Jean		1	
LE PELLETER Yves	1						
LE PORT Pierre de Kerouriec			1				

## Répartition des parcelles

<i>Nature</i>	<i>Partie 1</i>	<i>Partie 2</i>	<i>Partie 3</i>	<i>Total (C)</i>	<i>Total (jx)</i>	<i>%</i>
Maisons, places...	11	8,33	2,25	19,33	0,2	4%
Labeurs	138,66	161,91	47,66	300,57	3,8	67%
Landes	52	24,5	0	76,5	1,0	17%
Pâtures	0	42,32	0	42,32	0,5	9%
Labeurs + pâtures	8,5	0	0	8,5	0,1	2%
<b>Total (C)</b>	<b>210,16</b>	<b>237,06</b>	<b>49,91</b>	<b>447,22</b>	<b>5,6</b>	<b>100%</b>

En mars 1702, Vincent MALLET agrandit ses possessions à Lesveur. Il acquiert pour 1076L des consorts GUEZEL des trois quarts des édifices d'une métairie noble appelée Kerhouet et d'une tenue (il possédait déjà le quart restant ?), à domaine congéable sous Anne LE BOUDOULLE, dame du Guern. Proche de Kerberdery, cette exploitation s'étend sur 9 hectares, dont 3 sous labeurs et 5 sous landes. Une partie de la rente convenancière consiste en 16 perrées de froment.

B1553 - Sénéchaussée d'Auray – 27/03/1702

Congément

Vincent MALLET, subrogé aux droits de dame Anne LE BOUDOULLE, acquiert les édifices d'une métairie noble appelée Kerhouet et d'une tenue à Lesveur en ERDEVEN, consistant en une moitié et un quart d'une moitié indivis des dites métairie et tenue, estimés à 1076L 5s selon le prisage effectué les 22 et 23/03.

Contre

- Julienne MICHEL, veuve de Gilles GUEZEL, tutrice de leurs enfants mineurs.
- François MICHEL, père et garde naturel de ses enfants avec Jeanne GUEZEL.
- François CONQUER x Ambroise GUEZEL.

P1517 f°2351 (AN) – Terrier du domaine Auray, paroisse d'Erdeven – 28/12/1679

Déclarant

Anne LE BOUDOUL pour elle et pour Jeanne Guillemette GELLOUARD sa fille unique et héritière de son mariage avec défunt écuyer Philippe GELLOUARD, seigneur du Guern, épousé de messire Louis de LANGLE, seigneur dudit lieu, conseiller du roi au parlement de Bretagne, demeurant ladite dame en St Gildas d'AURAY, sur le grand placître, avis les halles. Elle possède notamment sous le fief du roi :

Biens (f°2354)

Une tenue à Lesveur à domaine congéable par Pierre GUEZEL, qui paye tant pour la métairie noble de Querhouet que pour ladite tenue de Lesveur, savoir 16 perrées de froment, 7L 4s en argent, 6 chapons, 1 mouton. Elle consiste en 3C 3/4 sous logement, 19C 1/2 sous repaire et courtils, 6 jx 1/2 sous labeurs, 1 jl 30C sous prés et pâtures, 10 jx sous lande. Elle donne en plusieurs endroits aux terres des seigneurs de Keravéon, de Marbeuf, du Latz, et du sieur alloué d'Auray (total : 18jx 13C 1/4).

Vincent MALLET confie l'exploitation à son fils Patern MALLET (n°456), qui s'y installe après son mariage en 1708 avec Julienne LE MOUROUX (n°457). Le couple y élève ses premiers enfants : Louise en mars 1711, filleule de Louis MALLET et Julienne GUEZEL, Yvonne en juillet 1712, filleule de Yves LE BIDEAU et Marie MALLET. Après la mort de Vincent, son fils Louis acquiert l'ensemble du patrimoine familial, dont la tenue et les héritages à Lesveur. En 1714, il expulse alors son frère Patern, qui part s'installer à Kerhillio. Toutefois, comme il réside à Kerberdery, il confie l'exploitation à son autre frère François, qui revient de Kervihern en MENDON. Ce François meurt assez tôt, laissant à sa veuve Perrine CREABOT la charge de trois enfants mineurs, avant le remariage de celle-ci en 1720 avec Grégoire LE CORVEC.

B1598 – Sénéchaussée d'Auray - 14/03/1720

Décret de tutelle

Perrine CRABOT, veuve de François MALLET, de Lesveur en ERDEVEN, déclare avoir 3 mineurs de leur mariage à savoir Henry 8 ans, Anne 5 et Marie 2 ans, être déjà leur tutrice, et doit se marier prochainement avec Grégoire LE CORVEC de Kerclément en BELZ.

Témoins

- 1- Louis MALLET de Kerberdery en ERDEVEN
- 2- Patern MALLET de Kerhillio en ERDEVEN
- 3- Pierre MALLET de Kerouriec en ERDEVEN, frères du défunt.